

CNFPT INSET ANGERS

LA DIPLOMATIE DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES, UN OUTIL AU SERVICE DU DIALOGUE ET DE LA PAIX

23 et 24 mai 2012
Synthèse





Sommaire

Introduction	3
La diplomatie des autorités locales et régionales, quelques éléments de contexte.....	4
Des premiers jumelages aux actions de coopération décentralisée	4
Deux définitions de la « diplomatie des villes »	5
Entre <i>politics</i> et <i>policies</i>	5
Diplomaties locale et nationale : différences et articulations	5
Diplomatie des villes : le combat pour la légitimité sur la scène internationale	6
Des actions internationales marquées par la diversité.....	7
Une mission historique qui conserve sa pertinence : la promotion de la paix et du dialogue entre les peuples.....	7
• Vers l'abolition des armes atomiques	7
• La promotion de la paix et du dialogue dans le cadre du conflit israélo-palestinien.....	8
De nouvelles missions plus spécifiques	9
• Mondialisations et diplomatie des autorités locales, enjeux et dynamiques	9
• L'internationalisation économique de la Ville de Limoges	9
• L'utilisation de réseaux internationaux dans le cadre des négociations climat	10
• La coopération urbaine entre Rennes et Diyarbakir : une opération réussie	10
• L'appui de Nevers à Sremska Mitrovica dans un contexte post-conflit.....	10
• La coopération Chinon – Louang Prabang.....	11
• La coopération Angers - Bamako	11
Les effets « ici » et « là-bas ».....	13
• L'initiative des détroits d'Europe.....	13
• Le programme de coopération décentralisée Basse-Normandie – Macédoine	13
• La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'Union pour la Méditerranée	13
Conclusion	15

Introduction

Pendant deux jours de séminaire de formation organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à Angers, acteurs territoriaux et étatiques, chercheurs et experts, ont interrogé les concepts et les mécanismes de la coopération décentralisée. Selon Yves Viltard, politologue et expert de la diplomatie des autorités locales et régionales, « *les colloques ont pour fonction de faire apparaître des questions* ». Si on retient cette vision, les débats qui se sont tenus pendant ces deux journées de formation au sein de l'Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET) d'Angers furent d'une indéniable qualité, tant les questions soulevées à cette occasion étaient multiples.

L'action internationale des autorités locales et régionales fait en effet l'objet de nombreuses interrogations. Elle semble confrontée à un problème de définition et de positionnement vis-à-vis de l'intervention des autres acteurs de la scène internationale – au premier rang desquels les Etats. Bien que les relations internationales soient par nature interétatiques, cela n'empêche pas certaines collectivités territoriales de jouer un rôle majeur sur la scène internationale, comme le rappelle Patrick Debut, directeur de l'INSET d'Angers. Ce dernier précise toutefois que, dans ce domaine, les acteurs locaux et régionaux doivent nécessairement coopérer avec les autorités nationales et souveraines de leur pays, pour éviter qu'une concurrence ne s'installe entre eux.

Dès l'ouverture de ce séminaire, Catherine Besse, adjointe au maire d'Angers, note la qualité certaine de l'action internationale des acteurs infra-étatiques. Elle précise que cette qualité s'explique par des atouts communs à toutes les autorités locales et régionales du monde :

- une grande proximité des citoyens et une expérience de l'action concrète auprès d'eux
- l'existence de relations à long terme entre ces différentes autorités.

La tenue à Angers de ce séminaire n'est pas anodine. La Ville d'Angers et la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, font preuve depuis de nombreuses années d'un grand dynamisme et d'une grande diversité en matière de coopération décentralisée. « *Nous travaillons avec des villes très différentes du point de vue de la géographie, de la culture, du développement économique, etc.* », rappelle Sophie Kotras, directrice des relations internationales et de la prospective territoriale à la Ville d'Angers et à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

Lors de ces deux jours de séminaire, à l'image de la Ville d'Angers, les participants ont pu partager leurs expériences à l'international, leurs recherches et leurs réflexions sur le sujet. Ils ont ainsi pu témoigner de la richesse de l'action des collectivités territoriales à l'international, mais également des difficultés que celle-ci présentait.

La diplomatie des autorités locales et régionales, quelques éléments de contexte

Ce séminaire de formation a constitué tout d'abord l'occasion de revenir sur l'historique des actions à l'international des autorités locales et régionales, mais également de proposer plusieurs définitions de ce concept particulier, aussi appelé « diplomatie des villes ». En outre, il a permis aux participants de s'interroger sur la légitimité des collectivités territoriales sur la scène internationale et le rôle qu'elles doivent y jouer.

Des premiers jumelages aux actions de coopération décentralisée

Selon Yves Viltard, enseignant-chercheur en sciences politiques à Paris I, et spécialiste de la coopération décentralisée, **l'action internationale des autorités locales et régionales s'est véritablement imposée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, à travers les jumelages entre villes européennes**. Dans un contexte de nécessaire réconciliation des anciens belligérants et de construction européenne, les premiers jumelages poursuivaient un objectif de promotion de la paix. En pleine guerre froide, ces mouvements de jumelage n'échappent pourtant pas à la confrontation idéologique qui fait rage à cette époque. Portés par trois organisations différentes – et autant de conceptions spécifiques de l'action internationale des villes¹ – les jumelages sont reconnus par les Nations unies comme moyen de coopération internationale en 1971.

Avec la fin de la guerre froide, l'intervention des autorités locales et régionales à l'international, à l'instar des relations internationales en général, semble avoir perdu sa raison d'être initiale, la pacification des peuples. Au cours des années 1990, la coopération décentralisée avec les pays du sud semble ainsi devenir la forme prépondérante d'action des collectivités territoriales, notamment françaises. Sur ce point, on peut opposer, comme Anne-Sophie Le Marchand, responsable des relations internationales à la Ville d'Angers, que les relations nord-nord (avec d'autres villes européennes par exemple) ont certes dû faire l'objet d'un renouvellement, mais conservent aujourd'hui toute leur importance pour les collectivités locales françaises (échanges de bonnes pratiques, de bonne gestion, etc.). Jean Lissilour, chargé de mission à la direction générale culture de Rennes Métropole rappelle également l'intérêt actuel des jumelages européens : « *Alors que la construction européenne fait*

¹ Le Conseil des communes et des régions d'Europe (CCRE), pour lesquels les jumelages sont avant tout des outils de la construction européenne, s'oppose ainsi à l'organisation *United Towns Organization* (UTO), qui envisage des rapprochements entre des villes européennes et des villes d'autres continents, de part et d'autre du rideau de fer, au nord comme au sud. Une troisième organisation, d'obédience étasunienne, privilégie quant à elle les relations entre les peuples, au détriment des relations entre autorités officielles.

à nouveau l'objet de réactions hostiles, il est nécessaire de redonner une certaine vitalité aux jumelages européens ».

Deux définitions de la « diplomatie des villes »

Face à ces évolutions de l'intervention des autorités locales et régionales à l'international, deux définitions opposées de la diplomatie des autorités locales et régionales apparaissent, même si les travaux académiques concernant la diplomatie des autorités locales et régionales demeurent peu nombreux. La première, proposée par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), limite l'action diplomatique des collectivités territoriales aux situations de conflit (dans des rôles de prévention, résolution ou reconstruction post-conflit) et à la promotion de la cohésion sociale. Reflétant une vision pessimiste des relations internationales et sociales, elle met en avant le rôle que doivent jouer les collectivités territoriales à l'international : la pacification. La deuxième définition de la diplomatie des villes retient quant à elle une conception élargie de l'action internationale des autorités locales et régionales : sécurité, développement, action économique et culturelle, etc.

Entre *politics* et *policies*

Yves Viltard propose également de transposer des concepts classiques de sciences politiques à l'action des collectivités territoriales à l'international pour en établir une autre classification. Selon lui, il faut ainsi distinguer parmi ces actions celles qui constituent un outil politique – au sens noble du terme – pour les collectivités (*politics*) de celles qui font de l'intervention internationale d'une collectivité une politique publique (*policies*).

Parmi les interventions à caractère politique, on peut notamment citer les partenariats établis par certaines villes françaises avec des villes palestiniennes, dans le contexte hautement sensible du conflit israélo-palestinien. Figure également dans cette catégorie l'intervention de la Ville de Nantes dans le cadre des négociations internationales sur le climat, organisées sous l'égide des Nations unies.

Selon le chercheur, l'action internationale des collectivités peut parfois constituer parfois une véritable politique publique pour ces dernières. Pour mener des actions de la sorte à l'international, elles doivent cependant disposer d'une organisation spécifique et de personnels formés à ce domaine particulier. Alain Frémont, de Cités unies France (CUF), insiste sur ce dernier point : « *Conduire les relations internationales dans une collectivité est un métier.* »

Diplomaties locale et nationale : différences et articulations

La diplomatie relève historiquement des autorités étatiques, notamment pour des raisons de souveraineté, d'unité et de cohérence. Toutefois, **la diplomatie des autorités locales et régionales trouve sa pertinence dans le fait que les relations menées par ces dernières sont par nature pacifistes.** Ne

possédant pas d'armée, elles ne sont de plus pas « *dépositaires des traumatismes et des mythes nationaux, qui sont souvent à l'origine de tensions, voire de conflits entre les peuples* », selon Yves Viltard. C'est dans ces différences que les relations entre autorités locales et régionales trouvent leur pertinence, en parallèle des relations intergouvernementales.

Bien que certains attributs de la diplomatie ne soient pas reconnus aux collectivités territoriales dans leur action internationale (personnalité juridique internationale, immunités et privilèges diplomatiques, etc.), Pierre Pougnaud, chargé de mission au Ministère des Affaires étrangères (MAE), relève que les autorités locales et régionales exercent avec succès d'autres prérogatives classiquement attribuées aux autorités étatiques (missions protocolaires, négociations, etc.).

Les instances diplomatiques nationales ne sont donc pas opposées à la conduite d'actions diplomatiques par les villes, à condition toutefois que « *des précautions techniques soient prises afin d'éviter toute confusion des rôles* », tempère le fonctionnaire. L'Etat Français se fait même parfois le défenseur de la coopération décentralisée, en soutenant par exemple l'acquisition par CGLU d'un statut spécifique auprès de l'Organisation des nations unies (ONU).

Diplomatie des villes : le combat pour la légitimité sur la scène internationale

Légitimes aux yeux de l'Etat Français, les autorités locales et régionales ont dû également trouver leur place sur la scène internationale vis-à-vis des autres acteurs (Etats, Organisations non gouvernementales – ONG – etc.). Pour cela, elles ont dû mener un certain nombre de combats.

D'une part, si les collectivités territoriales françaises se voient reconnaître une certaine compétence dans le domaine des relations internationales, le bilan de la diplomatie des villes demeure encore bien maigre à l'heure actuelle. Cependant, Bertrand Gallet, directeur de CUF et représentant de CGLU, demeure convaincu du rôle fondamental des collectivités françaises à l'international : maintien des opérations de coopération décentralisée dans des situations conflictuelles par exemple (embargos, guerres civiles, etc.), rappel aux ONG de l'importance de la concertation et de la gouvernance locale trop souvent oubliées par celles-ci, etc. Sophie Kotras, Directrice des relations internationales et de la prospective territoriale à la Ville d'Angers et à la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole partage pleinement cette conviction. Selon elle, l'action internationale des collectivités locales est pleinement justifiée. « *Celles-ci sont à une place intermédiaire entre des grandes décisions internationales et des populations sur lesquelles ces décisions ont des impacts directs. **La place réservée à l'action internationale des autorités locales et régionales est donc privilégiée, mais suppose également de lourdes responsabilités.*** »

D'autre part, au niveau supranational, où Etats et ONG se partagent les premiers rôles, les autorités locales et régionales ont dû batailler ferme pour que leur légitimité soit reconnue. Ce combat est toutefois sur le point de porter ses fruits, grâce – notamment – aux actions des réseaux de

coopération décentralisée, comme CGLU ou encore l'Association des régions unies (ARU).

La reconnaissance du rôle des collectivités territoriales sur la scène internationale est en marche. Cette quête pour la légitimité est accompagnée d'une diversification des actions internationales des collectivités, témoignant des ambitions internationales de ces dernières.

Des actions internationales marquées par la diversité

Il faut distinguer deux types d'actions internationales des collectivités territoriales. Les premières, enracinées dans l'histoire de la coopération décentralisée, consistent en des actions de promotion de la paix et du dialogue entre les peuples. Les deuxièmes relèvent quant à elles d'une autre dynamique, selon laquelle certaines collectivités territoriales choisissent d'orienter leur action internationale vers des objectifs spécifiques (urbanisme, culture, etc.), en fonction de leurs sensibilités, de leur histoire ou de leurs compétences.

Une mission historique qui conserve sa pertinence : la promotion de la paix et du dialogue entre les peuples

Lors de ce séminaire, à travers de nombreux exemples d'actions de Villes, a été mis à l'honneur l'objectif originel de l'action des collectivités territoriales à l'international, et la raison d'être de toute relation internationale : favoriser les chances de paix sur les risques de guerre.

● Vers l'abolition des armes atomiques

A jamais marquée par la bombe atomique lancée le 6 août 1945, la Ville d'Hiroshima agit depuis de nombreuses années en faveur de l'abolition des armes atomiques. Dans ce but, différentes approches existent, rappelées par Yoshio Shibata, directeur des actions pour la promotion de la paix de la Ville d'Hiroshima :

- celle des négociations interétatiques, marquée par une certaine stagnation
- celle de l'émergence d'une opinion publique mondiale défavorable aux armes nucléaires.

L'association Maires pour la paix, fondée en 1982 par le maire d'Hiroshima de l'époque a choisi d'œuvrer en faveur de la deuxième approche. Réunissant 5 238 villes membres, dans plus de 153 pays différents (dont 137 villes françaises), cette association privilégie la mise en place, dans les villes membres, d'actions visibles des citoyens (pétitions, expositions, etc.). Le but de ces actions est de favoriser l'émergence d'un consensus mondial sur la question de l'abolition des armes nucléaires. Les citoyens sensibilisés pourront ensuite relayer leurs convictions auprès de leurs autorités étatiques,

et faciliter le déblocage des négociations intergouvernementales sur la question.

Dans son intervention, Michel Cibot, secrétaire général de l'Association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP), revient sur l'engagement similaire de la Ville de Malakoff, située en région parisienne, en faveur de l'abolition des armes nucléaires. De par une approche fondée sur l'utilisation de divers réseaux comme l'AFCDRP, et l'association Maires pour la paix, cette petite ville participe activement au développement par les villes membres de programmes d'action visant à promouvoir l'émergence d'une culture de la paix, partagée par tous. « *Le but est que les actions proviennent tant des services des collectivités que des habitants eux-mêmes (associations locales, artistes, citoyens, etc.)* », souligne Michel Cibot.

● La promotion de la paix et du dialogue dans le cadre du conflit israélo-palestinien

Au Proche-Orient, l'action internationale des villes françaises est apparue au moment de la création de l'Etat d'Israël, en 1947, à travers de nombreux jumelages entre villes françaises et israéliennes. Ce n'est toutefois qu'en 1993, après la signature des accords d'Oslo, que cette même volonté de jumelages mais avec les villes palestiniennes apparaît chez les collectivités territoriales françaises. Dans ce contexte très sensible du conflit israélo-palestinien, où de multiples acteurs interviennent (Etats, institutions internationales, etc.), l'action des collectivités territoriales françaises est diverse :

- organisation de rencontres entre élus palestiniens et israéliens
- envoi de missions d'observation lors des élections locales et législatives
- sensibilisation de leurs administrés sur la situation au Proche-Orient
- actions de plaidoyer (par exemple, demande de la reconnaissance de l'Etat palestinien à l'Organisation des nations unies – ONU).

Claude Nicolet, président du Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine (RCDP) de CUF note que les collectivités françaises peuvent également se désolidariser des positions diplomatiques hexagonales, même s'il reste nécessaire pour elles d'agir en bonne entente avec les autorités nationales. Après les élections législatives de 2006 qui ont porté le Hamas au pouvoir – non reconnues par la France malgré que leur légitimité soit affirmée par CUF – les collectivités françaises ont par exemple continué à coopérer avec des villes palestiniennes, constituant de fait la présence française en Palestine, et continuant d'apporter leur soutien aux villes palestiniennes, ce que l'Etat français n'était plus en mesure de faire.

Hélène Crépeau, chargée de mission relations internationales à la Ville de La Roche-sur-Yon, rappelle enfin quant à elle que **le dialogue pour la paix passe également par l'organisation d'actions de coopération plus consensuelles, permettant de rassembler autour d'un thème fédérateur** (culture, biodiversité, etc.) des acteurs locaux palestiniens et israéliens.

De nouvelles missions plus spécifiques

● Mondialisations et diplomatie des autorités locales, enjeux et dynamiques

Christophe Mestre, expert au Centre d'information et d'études sur le développement local (CIEDEL) a rendu compte de l'impact de différents phénomènes de mondialisation sur les actions à l'international des collectivités territoriales :

- mondialisation politique, au moment de la guerre froide par exemple
- mondialisation économique, avec la Chine par exemple
- migrations internationales, qui touchent toutes les villes accueillant des personnes issues de l'immigration

L'ensemble de ces phénomènes sont à l'origine d'une tendance naturelle des collectivités locales à agir à l'international. Les processus de mondialisations constituent donc « *un facteur de développement et de diversification de la nature de l'action extérieure des collectivités territoriales.* » En dressant la liste des actions extérieures menées par les collectivités locales françaises, du dialogue pour la paix dans des situations de conflit armé à la promotion économique du territoire local, l'expert relève ainsi la grande diversité de leurs actions.

Pour autant, il relativise la place des autorités locales et régionales sur la scène internationale dont il déplore le fait que « *[trop] souvent, le contenu des actions diplomatiques des autorités locales s'aligne sur les idées étatiques et internationales.* » Pour exister et trouver leur place au niveau international, il leur conseille donc d'éviter cet écueil de l'alignement sur les positions diplomatiques nationales.

● L'internationalisation économique de la Ville de Limoges

Jean-Pierre Laucournet, directeur général adjoint de la Ville de Limoges, a témoigné de la **possibilité pour une collectivité locale d'utiliser les réseaux de coopération pour favoriser le développement économique de son territoire, et ainsi mieux faire face aux effets de la mondialisation.**

En l'occurrence, le tissu économique de la ville de Limoges étant fortement marqué par son passé industriel céramique et porcelainier, c'est dans la participation à des réseaux internationaux de la céramique que cette collectivité s'est engagée, dans le but de promouvoir ses entreprises locales à l'étranger. Ainsi, à travers la Route Mondiale de la Céramique, créée en 2010, « *14 villes se sont engagées à travailler ensemble, pour faciliter les échanges culturels entre les villes membres, mener des actions de promotion touristique et patrimoniale, et favoriser l'innovation technique et le marketing du secteur céramique* », souligne Jean-Pierre Laucournet.

Outre une meilleure connaissance des autres acteurs du monde de la céramique, ces projets ont permis à Limoges de s'inspirer d'autres démarches et bonnes pratiques pour renforcer les actions locales de valorisation du secteur.

● L'utilisation de réseaux internationaux dans le cadre des négociations climat

L'intervention de Nantes Métropole dans le cadre des négociations climat s'explique par sa forte ambition internationale et son engagement certain en faveur de la protection de l'environnement. C'est en participant à différents réseaux de coopération décentralisée que Nantes Métropole **espère faire valoir les positions des collectivités locales sur la scène internationale**, dans le cadre des négociations climat organisées sous l'égide des Nations unies. L'action de ces réseaux, comme par exemple *International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI) ou encore CGLU, ont permis notamment d'obtenir « *une reconnaissance de l'importance des villes et leur capacité de négociation dans le domaine climatique* », comme le souligne Thomas Quéro, Chargé de mission réseaux internationaux développement durable et climat à Nantes Métropole.

Ce dernier insiste par ailleurs sur **l'importance d'un investissement à long terme – et régulier – des élus locaux dans le cadre de ces réseaux de coopération**, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir mais est nécessaire pour recueillir les fruits d'une action de coopération internationale menée en réseau. Il faut aussi tenir informés les citoyens des actions menées par une collectivité à l'international, car il peut être mal perçu que des élus locaux passent trop de temps à l'étranger.

● La coopération urbaine entre Rennes et Diyarbakir : une opération réussie

L'ambition internationale de la Ville de Rennes s'est notamment manifestée au travers de sa coopération avec la ville de Diyarbakir, en Turquie. C'est sur un thème particulier, celui de l'urbanisme et de la gestion urbaine que s'est concentrée la coopération avec la ville turque, même si elle a également permis aux deux villes d'aborder le sujet sensible des droits de l'homme.

Des moyens divers ont été mobilisés dans ce cadre : formation d'agents de la Ville de Diyarbakir, envoi d'une mission rennaise en Turquie, mise en place d'un observatoire de l'habitat en coopération avec l'Agence française de développement – AFD, etc. Avec l'appui des ateliers d'urbanisme de la ville de Cergy, trois missions pluridisciplinaires ont également été envoyées à Diyarbakir en 2010, afin de travailler à l'élaboration d'un projet d'aménagement pour un quartier de la ville, Ben U Sen.

Au-delà de la thématique spécifique de la gestion urbaine, cette coopération entre Rennes et Diyarbakir a également constitué l'occasion d'aborder d'autres thèmes, comme celui des droits de l'Homme. Selon Roselyne Lefrançois, adjointe au maire de la Ville de Rennes, « *la coopération décentralisée, grâce aux relations de proximité qu'elle crée, est un levier de progrès dans ce domaine* ».

● L'appui de Nevers à Sremska Mitrovica dans un contexte post-conflit

A travers un programme de coopération décentralisée mis en œuvre dès 2001 entre la Ville de Nevers et celle de Sremska Mitrovica, en Serbie, c'est l'action culturelle qui a été privilégiée. Après la chute de Slobodan Milošević, les collectivités serbes se sont retrouvées face à de grandes difficultés, et ont demandé l'appui des municipalités françaises ce à quoi la Ville de Nevers a répondu présente.

Ce partenariat a été consacré dans un premier temps au domaine culturel, puisqu'il a tout d'abord consisté en un échange de bonnes pratiques entre les deux villes (gestion des bibliothèques, des musées et des écoles de musique, valorisation du patrimoine). Il s'est ensuite étendu à d'autres thématiques, comme l'appui à la mise en place des lois serbes de décentralisation.

En parallèle des actions diplomatiques nationales, Alain Frémont, président du groupe-Serbie de CUF, et représentant de la Ville de Nevers, considère que les collectivités territoriales françaises ont un devoir essentiel d'assistance aux pays des Balkans, dans l'attente de l'adhésion de ces derniers à l'Union européenne (UE).

● La coopération Chinon – Louang Prabang

La protection du patrimoine constitue un autre domaine dans lequel certaines collectivités françaises possèdent une réelle expertise, et une expérience certaine, dont elles peuvent faire profiter d'autres collectivités locales dans le monde.

Ville du nord-ouest du Laos, Louang Prabang a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1995. En l'absence d'autorité capable d'assurer la gestion de ce site exceptionnel – le Laos est un Etat très centralisé où les collectivités locales sont inexistantes – la Ville de Chinon, dont le site est lui aussi classé au patrimoine mondial, a proposé à l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'établir un partenariat avec la ville de Louang Prabang. Bénéficiant d'une expérience certaine en matière de protection du patrimoine, la Ville de Chinon s'est donc lancée dans la création d'un système de gouvernance – et au passage d'un cadre législatif national au Laos sur la protection des villes historiques et des espaces naturels – permettant d'assurer la gestion et la valorisation de Louang Prabang, sous l'égide de l'UNESCO, et avec l'accord des gouvernements français et laotien.

● La coopération Angers - Bamako

La Ville d'Angers, dans le cadre des relations qu'elle entretient depuis de nombreuses années avec la Ville de Bamako a, elle aussi, mis en place des initiatives intéressantes, permettant d'optimiser et de faciliter la mise en place de projets de coopération décentralisée.

Parmi les réalisations de la ville d'Angers dans le cadre de ces relations avec Bamako, on peut citer la création dans cette ville d'une maison du partenariat, accueillant des personnes se rendant au Mali pour participer à des projets de coopération. Il faut également citer la création d'une plateforme internationale des villes partenaires de Bamako, permettant à des collectivités françaises de mettre en commun leurs informations, leurs compétences mais également leurs financements, dans le but de favoriser l'émergence de projets de coopération communs entre villes françaises et Bamako (formation des cadres de la Ville malienne, etc.)

Cette grande diversité des actions internationales des collectivités territoriales françaises montre l'expertise que ces dernières ont acquise dans de nombreux

domaines, ainsi que leur volonté d'en faire bénéficier d'autres autorités locales et régionales dans le monde. Si les actions de coopération décentralisée ont pour objectif premier d'apporter un soutien aux villes partenaires, de l'avis de tous les participants au séminaire, les actions de coopération décentralisée ne doivent pas pour autant constituer des relations à sens unique.

Les effets « ici » et « là-bas »

Chacun des partenaires – collectivités françaises comme étrangères – doit bénéficier des effets du partenariat établi, en conjuguant des intérêts réciproques. Cette question des effets réciproques de la coopération décentralisée a fait l'objet d'une table ronde, lors de laquelle les intérêts et les effets « ici » et « là-bas » de trois actions de coopération ont été présentés.

● L'initiative des détroits d'Europe

En partenariat avec le Comté anglais du Kent, situé de l'autre côté du pas de Calais, détroit qui donne son nom au département, le conseil général du Pas-de-Calais tente de réunir l'ensemble des collectivités locales de l'UE et du pourtour de celle-ci au sein de l'initiative des détroits d'Europe. Le but de celle-ci est d'obtenir la reconnaissance par l'UE d'un statut spécifique pour les détroits et permettre aux collectivités locales concernées d'échanger et d'établir des partenariats sur des sujets d'intérêt commun (sécurité maritime, protection de l'environnement, culture, activités économiques, etc.)

Pour Jean-Luc Lods, directeur Europe et international au Département du Pas-de-Calais, l'intérêt principal de cette initiative est la promotion du Pas-de-Calais. De plus, celle-ci permet de « *réunir des acteurs d'un même territoire bordé par un détroit (habitants, universitaires, entreprises, etc.) autour d'une thématique commune et de mettre en connexion ces acteurs avec ceux d'un autre détroit.* »

● Le programme de coopération décentralisée Basse-Normandie – Macédoine

C'est en 2009 que les accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la Macédoine ont été signés, formalisant ainsi la plus importante opération de coopération française dans les Balkans. Plusieurs thématiques sont abordées dans le cadre de ce partenariat, qui se veut éminemment réciproque (coopération des villes, appui à la décentralisation et à la gestion des fonds européens, politique touristique, etc.).

En guise d'exemple de cette coopération, on peut citer la réflexion croisée sur la Baie du Mont Saint-Michel (Basse-Normandie) et le site d'Orhid (Macédoine), qui sont tous deux confrontés à la difficulté d'attirer les touristes dans leur arrière-pays. Loin d'être une relation à sens unique, Nadège Lecluse insiste sur le fait que dans la mise en œuvre de cette coopération, « *la Basse-Normandie et la Macédoine apprennent énormément l'une de l'autre.* »

● La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'Union pour la Méditerranée

Nicolas Maisetti, doctorant en sciences politiques à l'université de Paris I, achève sa thèse sur l'internationalisation de Marseille. Dans ce cadre, il a eu l'occasion d'étudier la politique internationale menée par la Région PACA, dans le cadre de la relance du partenariat euro-méditerranéen. En parallèle des négociations interétatiques sur l'Union pour la Méditerranée, un certain nombre d'acteurs locaux et régionaux, au premier rang desquels la Région PACA, ont pu faire valoir leurs positions sur cette question. A l'issue d'un

travail de lobbying intense, Nicolas Maisetti rappelle que ces autorités locales et régionales ont vu leur rôle reconnu par les autorités nationales. Selon ces dernières, l'action des collectivités territoriales, dans le cadre du partenariat avec les pays méditerranéens, permet de « *donner [à ce partenariat] une dimension concrète et moins sécuritaire* ».

Dans ses actions internationales, le doctorant note également que **la Région PACA utilise plusieurs registres, constituant « une sorte d'hybridation entre des intérêts et des valeurs »**. Parmi les intérêts de cette collectivité à mener des actions de coopération décentralisée, on peut citer la volonté de trouver de nouveaux marchés pour les entreprises locales. La défense de valeurs apparaît également dans le discours de cette collectivité active à l'international. Elle consiste par exemple en l'expression de solidarités envers des populations étrangères ou encore des populations issues de l'immigration, et présentes sur le territoire local.

C'est dans la conjugaison d'intérêts réciproques que l'action internationale des autorités locales et régionales prend son sens. Loin de se limiter à des relations verticales, les relations entretenues par les collectivités françaises et étrangères peuvent – et doivent – bénéficier à l'ensemble des parties.

Conclusion

Ces deux journées de séminaire, riches d'échanges et d'enseignements, ont permis à de nombreux intervenants de témoigner de leurs expériences en matière de relations internationales, de proposer des boîtes à outils à tous ceux qui souhaiteraient se lancer dans des actions à l'international. La présentation de ces retours d'expérience a également été l'occasion pour les participants au séminaire d'y réagir, en mettant en parallèle leurs propres pratiques.

Loin d'avoir résolu toutes les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans leurs actions de coopération décentralisée (positionnement difficile vis-à-vis des Etats et des ONG, besoin du soutien des élus et des administrés, etc.), **ce séminaire a néanmoins clairement montré la légitimité des acteurs infra-étatiques sur la scène internationale, et le rôle grandissant qu'ils seront amenés à jouer sur cette dernière.**

Synthèse du séminaire : La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix

Edité par

l'INSET - rue du Nid de Pie - BP 62020 - 49016 Angers Cedex – 02 41 22 41 22

www.inset-angers.cnfpt.fr

Directeur de publication : **Patrick DEBUT**, directeur de l'INSET d'Angers

Chefs de projet : **Emmanuelle HAY et Laurent GENDRON**, Conseillers formation et animateurs des plateformes DOM-COM et Projets internationaux

Communication - diffusion : **Laurence Rabasse**, chargée de communication

Assistante : **Marie-Christine FROGER**

Couverture de l'événement et conception-rédaction : AVERTI

© Juin 2012 CNFPT/INSET D'ANGERS



La diplomatie des autorités locales et régionales, un outil au service du dialogue et de la paix

23 mai 2012

© CNFPT INSET Angers